PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 15 janvier 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont absents, messieurs les Conseillers, Serge Archambault et Jonathan Chalifoux.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente et monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, pour agir en soutien et personne ressource aux dossiers des travaux publics, voirie, écoulement des eaux, urbanisme et environnement.

• Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue et les vœux de bonne et heureuse année 2013 et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2013-01-001

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2013-01-002

Substitut du Maire au Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme monsieur le Conseiller et Maire suppléant, Yvon Plante, substitut de monsieur le Maire, Martin Lévesque, et le délègue sur le Conseil des maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour l'exercice 2013, et ce, en l'absence et/ou en l'incapacité d'agir de monsieur Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-003

Délégué à la MRC de Marguerite-D'Youville pour le transport adapté

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et délègue pour l'exercice 2013, monsieur le Conseiller Serge Archambault, à la MRC de Marguerite-D'Youville pour le transport adapté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-004

Demande réitérée à l'autorité compétente du Mouvement Desjardins de donner le nom de

Caisse Desjardins de La Vallée-du-Richelieu suite à la fusion de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu avec la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire le 1^{er} janvier 2013

Considérant que suite au vote favorable des membres de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 25 septembre 2012, et suite à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers, ladite caisse a été fusionnée avec la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire le 1^{er} janvier 2013;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2012-10-246 demandait à l'autorité compétente du Mouvement Desjardins de donner le nom de *Caisse Desjardins de La Vallée-du-Richelieu* afin de conserver à ses membres le même sentiment d'appartenance qu'auparavant et aussi, qu'il soit représentatif de ceux-ci;

Considérant que ledit Conseil municipal désire réitérer cette demande avec la même proposition de nom et pour les mêmes motifs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu réitère sa demande à l'autorité compétente du Mouvement Desjardins d'accueillir favorablement la proposition du nom de *Caisse Desjardins de La Vallée-du-Richelieu* suite à la fusion, le 1^{er} janvier 2013, de la Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu avec la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire pour les motifs cités en préambule de la présente résolution;

Qu' au soutien de la présente demande réitérée par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les résolutions d'appui adoptées par les Conseils municipaux des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Marc-sur-Richelieu soient aussi et en même temps, transmises à l'autorité compétente du Mouvement Desjardins, soit le Conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2013-01-005

Présentation et adoption des factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 15 janvier 2013 tels que présentés au montant total de 181 104,94 \$.

Adoptée à l'unanimité

Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence à la directrice générale et secrétaire-trésorière est déposé comme suit, le tout plus les taxes applicables s'il y a lieu :

Description	Montant
Règlement de revitalisation – paiement crédit de taxes 2011 et 2012	6 250,29 \$
Décorations, menus articles et effets sur solde de l'enveloppe loisir de Noël 2012	428,00 \$
Réparation rétrocaveuse (décembre 2012)	921,00 \$
Cotisation annuelle 2013 à l'ADMQ	395,00 \$
Frais déplacement Conférence de presse 10 janvier à Brossard – Plaisirs d'hiver	64,68 \$
Total	8 058,97 \$

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-01-006

Calendrier des versements de la quote-part 2013 à l'OMH

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal versera la quote-part 2013 au montant de 14 815 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) comme suit :

•	Janvier	3 703,75 \$
•	Avril	3 703,75 \$
•	Juillet	3 703,75 \$
•	Octobre	3 703,75 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-007

Calendrier des versements de la contribution 2013 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal versera la contribution municipale 2013 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion comme suit :

•	Janvier	2 637,50 \$
•	Février	2 637,50 \$
•	Mai	5 275,00 \$
•	Septembre	5 275,50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-008

Date de versement de la contribution municipale à la Fabrique

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal versera la 5^{ième} contribution de 5 à la Fabrique de Saint-Antoine-sur-Richelieu comme suit (en vertu de la résolution n° 2009-04-071) :

• Septembre 5 000 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-009

Calendrier des versements pour l'entente de services avec <u>La Maison des jeunes La Traversée</u>

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal versera la somme de 8 500 \$ à l'organisme la Maison des jeunes *La Traversée* en vertu de l'entente de services 2013 et lorsque le rapport trimestriel sera déposé par ledit organisme à la Municipalité pour le trimestre concerné, le tout comme suit:

•	Mars	2 125 \$
•	Juin	2 125 \$
•	Septembre	2 125 \$
•	Décembre	2 125 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-010

Calendrier des versements de la quote-part 2013 à la MRC de Marguerite-D'Youville pour le Transport adapté

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal versera la quote-part 2013au montant de 8 363 \$ à la MRC de Marguerite-D'Youville pour le Transport adapté comme suit :

15 janvier 4 182 \$4 juin 4 181 \$

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2013-01-011

Procès-verbal séance extraordinaire du 4 décembre 2012 (Budget 2013)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-012

Procès-verbal séance ordinaire du 4 décembre 2012

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-013

Procès-verbal séance extraordinaire du 18 décembre 2012

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-014

Services de l'archiviste régionale en 2013

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses estimées à 2 400 \$ pour les travaux de l'archiviste régionale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, travaux devant s'exécuter dans les semaines du 29 avril au 3 mai et du 29 juillet au 2 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-015

Adoption du règlement nº 2013-01 de la Régie de l'AIBR

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu approuve le règlement n° 2013-01 de la Régie de l'AIBR intitulé : "Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu, pourvoyant une dépense et un emprunt de 1 627 923 \$ à ces fins".

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-016

Lecture et adoption du règlement de modification n° 2013-01-1

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

> Règlement de modification n° 2013-01-1 modifiant le règlement n° 2013-01 déterminant les taux de taxes, compensations et tarifs ainsi que les modalités de paiement et les taux d'intérêt et pénalités pour l'exercice financier 2013 (modifie les tarifs des collectes sélective et des ordures ménagères)

Considérant l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012:

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal modifie et remplace seulement les deux premiers paragraphes de l'article 18 dudit règlement numéro 2013-01 pour entrer en vigueur suivant la loi, tous les autres articles demeurent inchangés;

Que le Conseil adopte par la présente résolution, le règlement de modification numéro 2013-01-1 modifiant le règlement numéro 2013-01 déterminant les taux de taxes, compensations et tarifs ainsi que les modalités de paiements et les taux d'intérêt et de pénalités pour l'exercice financier 2013, pour modifier le tarif de collecte sélective à l'article 18 dudit règlement numéro 2013-01 par l'application de la redevance de 8 500 \$ pour la collecte sélective et dont 6 971,29 \$ sont perçus d'avance par la Municipalité en date du 11 décembre 2012 pour l'appliquer à l'exercice 2013 et pour modifier le tarif de collecte des ordures ménagères au même article 18 par l'application d'une redevance de 12 144 \$ pour les ordures ménagères dont 12 000 \$ sont perçus d'avance par la Municipalité en date du 5 décembre 2012 pour l'appliquer à l'exercice 2013, le tout comme suit, à savoir;

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement de modification en fait partie intégrante.

Article 2 <u>Modification du tarif pour les services aux matières résiduelles</u>

Le premier paragraphe de l'article 18 dudit règlement numéro 2013-01 est modifié et remplacé comme suit :

Qu'un tarif de **232,2858** \$ par unité de logement des résidences imposables inscrites au rôle d'évaluation (722) et par unité de logement des résidences imposables qui s'inscriront au rôle d'évaluation en tenue à jour, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2013 de tous les

propriétaires de résidences imposables du territoire municipal pour le service de collecte, transport et élimination des ordures (161,58 \$), pour le service de collecte sélective (44,39 \$) et pour l'entente des sites de dépôt avec la MRC Marguerite-D'Youville (26,3158 \$).

Le deuxième paragraphe de l'article 18 dudit règlement numéro 2013-01 est modifié et remplacé comme suit :

Qu'un tarif de **116,1479** \$ par unité de logement des résidences saisonnières imposables inscrites au rôle d'évaluation (6) et par unité de logement des résidences saisonnières imposables qui s'inscriront au rôle d'évaluation en tenue à jour, soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2013 de tous les propriétaires de résidences saisonnières imposables du territoire municipal pour le service de collecte, transport et élimination des ordures (80,79 \$), pour le service de collecte sélective (22,20 \$) et pour l'entente des sites de dépôt avec la MRC Marguerite-D'Youville (13,1579 \$).

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement de modification entre en vigueur suivant la loi.

Lecture faite

Adopté par résolution nº 2013-01-016

2.5 Avis de motion

Avis de motion n° 2013-03 Pour règlement n° 2013-03 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Coderre (branche 38)

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement n° 2013-03 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Coderre (branche 38).

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 15 janvier 2013.

Avis de motion n° 2013-04 Pour règlement n° 2013-04 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau des Ormes (branches 1 à 4)

Je, Alexandre Saint-Jacques, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé: Règlement n° 2013-04 relatif à la tarification des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau cours d'eau des Ormes (branches 1 à 4).

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 15 janvier 2013.

Avis de motion n° 2013-05 Pour règlement n° 2013-05 relatif à la fermeture de tronçons de chemin ne servant plus à la circulation du public en général

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé: Règlement n° 2013-05 relatif à la fermeture de tronçons de chemin ne servant plus à la circulation et au public en général.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 15 janvier 2013.

Avis de motion n° 2009-006-1 Pour règlement de modification n° 2009-006-1 modifiant le règlement n° 2009-006 sur les dérogations mineures

Je, Danielle Lajeunesse, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement de modification n° 2009-006-1 modifiant le règlement n° 2009-006 sur les dérogations mineures.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 15 janvier 2013.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2013-01-017

Rémunération en 2013

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'ajout de l'indice des prix à la consommation (IPC) au taux de 1,9% aux rémunérations et allocations 2012 des Élus ainsi qu'aux rémunérations 2012 des employés de la Municipalité pour l'exercice financier 2013, sauf pour les nouveaux employés avec lesquels les dispositions ont été entendues lors de l'embauche sur la fin de l'année 2012 et sauf pour l'employée du Centre de jour;

Que le Conseil municipal autorise une augmentation salariale au taux 0,6% aux rémunérations 2012 des employés de la Municipalité pour l'exercice financier 2013, sauf pour les nouveaux employés avec lesquels les dispositions ont été entendues lors de l'embauche sur la fin de l'année 2012 et sauf pour l'employée du Centre de jour.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-018

Acceptation de la démission de l'adjoint à l'inspecteur et préposé à la vidange des fosses septiques monsieur Darren Cano

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Darren Cano, lequel devrait quitter ses fonctions d'adjoint à l'inspecteur et de préposé à la vidange des fosses septiques vers le 7 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-019

Appel de candidatures et Comité de sélection

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que la Municipalité lance un appel de candidatures pour combler le poste d'adjoint à l'inspecteur et de préposé à la vidange des fosses septiques dans la Gloriette et Québec municipal au courant du mois de janvier 2013;

Que le comité de sélection pour les entrevues avec les candidats (es) audit poste est formé de madame Élise Guertin et messieurs Marc Béland, Yvon Plante et Alexandre Saint-Jacques.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie - Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et la décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2013-01-020

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 5 170 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

Description	Montant
1 habit de combat	2 925 \$
2 inscriptions pour formation Pompier 1	1 200 \$
1 casque blanc	325 \$
1 masque Appareil respiratoire autonome Scott	500 \$
Cotisation 2013 Association des chefs en sécurité incendie du Québec	220 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-021

Mandat à monsieur Michel Maillé Camion citerne avec système de mousse (devis)

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses n'excédent pas 2 000 \$ taxes applicables en sus pour un mandat au consultant, monsieur Michel Maillé, mandat de rédaction de mise à jour du devis au projet d'acquisition d'un camion citerne avec système intégré de mousse en vue d'aller en appel d'offres et possiblement, en appel d'offres groupé avec une autre Municipalité afin de pouvoir réaliser des économies;

Que le financement dudit camion est prévu par règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2013-01-022

Adjudication du contrat de 3 ans (2013, 2014, 2015) pour l'entretien des équipements de ventilation mécanique d'édifices municipaux

Considérant la réception de 2 soumissions conformes suite à l'invitation à soumissionner pour l'entretien des équipements de ventilation mécanique, comme suit taxes applicables en sus :

Soumissionnaire	1060, du Moulin-Payet	16, Marie-Rose	Soumissionnaire	1060, du Moulin-Payet	16, Marie-Rose
Entreprises C-Vac inc	Forfait/ 6 visites	Forfait/ 6 visites	Industries Garanties Ltée	Forfait/ 6 visites	Forfait/ 6 visites
1 ^{er} janv. au 31 déc 2013	1 022 \$	180 \$	1 ^{er} janv. au 31 déc 2013	1 450 \$	795 \$
1 ^{er} janv. au 31 déc 2014	1 022 \$	180 \$	1 ^{er} janv. au 31 déc 2014	1 510 \$	810 \$
1 ^{er} janv. au 31 déc 2015	1 022 \$	180 \$	1 ^{er} janv. au 31 déc 2015	1 580 \$	825 \$
Taux horaire pour 3 ans	69,95 \$	69,95 \$	Taux horaire pour 3 ans	92,00 \$	92,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal adjuge un contrat de 3 ans pour l'entretien des équipements de ventilation mécanique des édifices municipaux sis au 1060, rue du Moulin Payet et au 16, rue Marie-Rose, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises C-Vac inc. pour les prix forfaitaires tel que décrits en préambule taxes applicables en sus;

Que la soumission de l'adjudicataire fasse et elle fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-023

Renouvellement du contrat pour l'entretien de la génératrice Génératrice Drummond

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement pour l'année 2013 du contrat avec Génératrice Drummond pour l'entretien préventif de la génératrice, contrat au montant de 467,60 \$ taxes applicables en sus, plus un montant suffisant pour l'huile et les filtres et/ou le remplacement de pièces lorsque nécessaire;

Que la proposition datée du 13 décembre 2012 de Génératrice Drummond fasse et elle fait partie de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-024

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 3 327 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Commande de produits d'entretien	1727 \$
Bois et quincaillerie pour bandes hockey (réserve de l'année 2012)	1 600 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2013-01-025

Glissières de sécurité récemment installées sur la route 223 par le MTQ <u>Transmission au MTQ d'une lettre d'un citoyen</u>

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal transmette la lettre de monsieur Michel E. Roy au ministère des Transports (MTQ) concernant les glissières de sécurité récemment installées sur la route 223 par le MTQ;

Que ledit Conseil souhaite obtenir copie du suivi que ledit MTQ donnera à monsieur Roy dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu

4.4 Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux étant absent, monsieur le Conseiller, Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal.

* * * * *

Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal.

4.6 Immobilisations

RÉSOLUTION 2013-01-026

Autorisation d'aller en appel de soumissions sur invitation Services d'ingénierie

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la procédure d'appel de soumissions sur invitation des firmes d'ingénieurs Dave Williams et Exp, et si possible, plus une autre firme d'ingénieurs, pour les services d'ingénierie au projet des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaires des rues Marie-Rose et Mauger;

Qu' en vertu de l'article 938.3 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité a établi l'estimation du coût des services d'ingénierie audit projet;

Que le financement du projet dans son ensemble et incluant les services d'ingénierie est prévu d'une part par la taxe sur l'essence et d'autre part, par un règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-027

Formation du Comité de sélection

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal forme le comité de sélection dans le cadre de l'appel de soumissions sur invitation décrit à la résolution numéro 2013-01-026 comme suit : messieurs Michel Rioux et Bernard Archambault ainsi que madame Élise Guertin. Monsieur Marc Béland agira comme secrétaire audit comité.

Adoptée à l'unanimité

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS et SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires – Santé et bien-être

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal des activités à venir, elle dépose le rapport trimestriel de la Maison des jeunes (La traversée – septembre, octobre, novembre 2012) ainsi que les prévisions budgétaires 2013 de l'OMH, les décisions suivantes en découlent :

RÉSOLUTION 2013-01-028

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 3 271,21 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Carnaval d'hiver 2013 – samedi 2 février 2013	3 070,00 \$
Dépôt pour réservation Acrosport Barani (mardi 5 mars – semaine de relâche)	201,21 \$

Adoptée à l'unanimité

Il est 20h50, madame la Conseillère, Martine Lizotte, se retire des discussions et de la décision suivante puisqu'elle est en possible conflit d'intérêt, l'un de ses fils étant l'animateur de l'activité.

RÉSOLUTION 2013-01-029

Autorisation de signatures Contrat pour animateur hockey cosom 4-7 et 8-11 (500 \$)

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires à signer le contrat au montant de 500 \$ avec l'animateur du hockey cosom 4-7 et 8-11, monsieur Benoît L. Pelletier.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20h51, madame la Conseillère, Martine Lizotte, participe à nouveau aux discussions et décisions jusqu'à la fin de la présente séance.

RÉSOLUTION 2013-01-030

Autorisation de signatures Contrat pour professeur de Zumba (1 440 \$)

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires à signer le contrat au montant de 1 440 \$ avec le professeur de zumba, madame Catherine Péloquin.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion – Maison de la culture

Pour la Bibliothèque, l'Élue responsable, madame Martine Lizotte dépose les statistiques des prêts et amendes de l'année 2012. Pour la Maison de la Culture, elle informe des activités présentées et à venir et la décision suivante en découle :

RÉSOLUTION 2013-01-031

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 510 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
2 vigners pour le vernissage	80 \$
Frais de déplacement pour affichage	50 \$
Bien-être du personnel (café et lait)	30 \$
Achats bacs, 3 cabarets de service, nappe pour l'organisation du bar, loge et cuisine	150 \$
Matériel d'arts plastiques	200 \$

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler, hormis la Journée de l'Arbre 2013 qui se tiendra le 19 ou le 26 mai et la relance prochaine du Fonds Éco-IGA pour les barils récupérateurs de pluie.

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux étant absent, monsieur le Conseiller, Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le rapport de l'inspecteur.

RÉSOLUTION 2013-01-032

Nomination d'un membre au CCU monsieur Guy Villiard

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Guy Villiard comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité pour remplacer et pour terminer le terme de madame Nicole Raymond, ledit terme prenant fin au mois de mai 2014;

Que le mandat d'un membre citoyen au CCU peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Villiard pourrait être renouvelé en mai 2014 pour se terminer en mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-01-033

Nomination d'un membre au CCU monsieur Roger Paquette

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Roger Paquette comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité pour remplacer et finir le terme de monsieur Pierre Meylan, ledit terme prenant fin au mois de mai 2014

Que le mandat d'un membre citoyen au CCU peut être renouvelé une seule fois consécutivement pour un autre terme de trois ans, celui de monsieur Paquette pourrait être renouvelé en mai 2014 pour se terminer en mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités tenues et à venir notamment en rapport avec l'Association des gens d'affaires de Saint-Antoine-sur-Richelieu en devenir.

* * * * *

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Aucune affaire nouvelle.

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h01 et porte sur : critères de sélection pour choisir membre du CCU, futur projet de la marina, cours d'eau des Ormes et bassins versants, cours d'eau des Aulnaies, communications aux citoyens dans projet marina, bail au projet marina, équipement supplémentaire projet marina, règlement de la Régie de l'AIBR, Fondation du Maire, mandat à monsieur Fluet, collecte sélective et des ordures ménagères supplémentaires dans le temps des fêtes, mazout à la Maison de la Culture, route 223 et piste cyclable, redevances sur collecte sélective et des ordures ménagères, électricité au 16 Marie-Rose et autres dépenses.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-01-034

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21:50 heures.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

6 déc Commission scolaire des Patriotes : projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

MRC de La Vallée-du-Richelieu : prévisions budgétaires pour l'année financière 2013; Projet de règlement n° 32-12-17 modifiant le règlement n° 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement; Avis public – calendrier des séances 2013 de la MRC

MAMROT : annonce qu'une subvention a été octroyée pour soutenir le déploiement d'un réseau Internet à haute vitesse sur le territoire des 5 municipalités participantes. La subvention de 61 600 \$ vise l'entreprise Explornet inc. qui avait été recommandée au MAMROT en décembre 2011.

MTQ: transmission d'un numéro spécial de la revue historique Cap-aux-Diamants consacré à l'histoire des routes au Québec et qui souligne par la même occasion le 100^e anniversaire de la création du MTQ et présente l'histoire de la mobilité routière, du Régime français jusqu'à nos jours.

12 déc L'Essentielle : remerciement pour la contribution financière 2012.

Fondation du CHUM : remerciement pour le don 2012 à la mémoire de monsieur Pierre Meyland.

18 déc Ministre du MAMROT, monsieur Sylvain Gaudreault et de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud : à l'occasion du 65^e anniversaire du drapeau, la première

Ministre du Québec invite les municipalités à organiser une cérémonie symbolique de Salut du drapeau, le 21 janvier 2013 à compter de 15 heures.

21 déc

Ministère de la Culture et des Communications – direction de la Montérégie : information à l'effet que depuis le 19 octobre 2012, la *Loi sur le patrimoine culture* (2011, chapitre 21) remplace la Loi sur les biens culturels, réformant et modernisant ainsi le cadre législatif québécois en matière de patrimoine culturel. Depuis, les municipalités locales bénéficient de nouveaux pouvoirs, dont celui d'identifier des éléments de leur patrimoine immatériel ainsi que des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques. Elles ont aussi la possibilité de demander, de concert avec les MRC ou les communautés métropolitaines concernées, la désignation de paysages culturels patrimoniaux par le gouvernement du Québec.

21 déc

Ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable des Aînés et responsable de la région de l'Estrie, monsieur Réjean Hébert : l'appel de projet pour l'édition 2012-2013 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, et Municipalité amie des Aînés est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 février 2013.

• PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 30 janvier 2013 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 5 février 2013 – 20h00

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Martin Lévesque, Maire	Élise Guertin, Directrice générale et secrétaire-trésorière